

IL FAUT TOUT UN VILLAGE

Accueil de 15 familles ukrainiennes
chez SOS Villages d'Enfants :
une mobilisation hors norme qui
enrichit les pratiques de l'association

Une publication proposée par :



En collaboration avec :



N° 144-147
PRINTEMPS 2024

Le BPE

LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

21,00 €

REPORTAGE EXCEPTIONNEL

ENFANTS VICTIMES : AU CŒUR D'UNE AUDITION EN GENDARMERIE



En page 33 de ce numéro : le programme
complet des prochaines Assises
de la protection de l'enfance sur l'adolescence





DIDIER LESUEUR

Rédacteur en chef du BPE
Délégué général de l'Odas

Ne pas se tromper de diagnostic pour mieux protéger les enfants

Le procès d'une maman au mois de janvier dernier a eu un retentissement médiatique, avec un effet de sidération. En effet, comment a-t-il été possible que son enfant vive quasiment seul dans un appartement à Nersac (Charente), entre ses 9 et 11 ans, sans attirer l'attention de son entourage ?

Une première explication est l'exceptionnelle autonomie de ce jeune garçon, gérant visiblement bien son quotidien, ses contraintes horaires et supportant même l'absence parfois d'électricité, voire de chauffage. Comme toujours dans les situations de mauvais traitements, l'enfant a développé une loyauté sans faille apparente vis-à-vis de sa maman. Et sans doute, ses très bons résultats scolaires n'ont pas éveillé l'attention de ses enseignants.

C'est un appel anonyme qui a alerté la gendarmerie. Ce qui illustre un autre constat très préoccupant : l'absence de lien social et l'indifférence de chacun vis-à-vis de chacun, comme l'a mis en avant un journaliste de *La Charente Libre*. Quel adulte, en dehors du cercle familial, entretenait une relation avec cet enfant ? La réponse est vertigineuse. Ce n'est, hélas, pas surprenant au regard, entre autres, de la publication des nouveaux résultats du baromètre de la fraternité ⁽¹⁾ qui indique que 79 % des personnes interrogées pensent qu'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres.

On ne le dira jamais assez, les enfants sont moins en danger par l'absence de bien que par l'absence de lien. Cette affaire comme bien d'autres en témoigne. Au moment où le gouvernement s'interroge sur l'avenir de la décentralisation et notamment de la protection de l'enfance, il est urgent de ne pas se focaliser seulement sur le mécano institutionnel (répartition des compétences) et les financements, mais de travailler sur la finalité de cette répartition des responsabilités.

Si en 1984, l'enjeu de la décentralisation était d'abord de rapprocher les centres de décision des habitants, aujourd'hui l'enjeu prioritaire est le développement des liens sociaux et des repères partagés pour combattre les effets délétères de l'individualisme. Il conviendrait alors d'affirmer en tout premier lieu le rôle de la commune en la matière, avec le soutien de l'intercommunalité et du département. Si des communes sont déjà engagées avec par exemple *la Journée citoyenne* ⁽²⁾, il s'agit dorénavant d'en faire un objectif partagé par tous pour renforcer la solidarité institutionnelle dont on mesure chaque jour les limites par le développement et l'entretien de solidarités de proximité.

1 - Ifop - Baromètre 2023 de la fraternité. Sondage Ifop pour le Labo de la fraternité 2024

2 - Voir à ce sujet les multiples initiatives expertisées par l'Odas sur le site internet aprilles.net et le site journeecitoyenne.fr

so m m a i r e

En bref :	3
L'invitée du numéro : Anne Devreese, présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance	5
Reportage : Enfants victimes : au cœur d'une audition en gendarmerie	10
Portraits croisés : Tony Quillardet et Isabelle Santiago	18
Il faut tout un village : Accueil de 15 familles ukrainiennes chez SOS Villages d'Enfants	20
Tous pour un ! : L'entraide, c'est l'essentiel des ADEPAPE	26
Parlons d'eux ! : Faire d'un passé, une force : l'exemple de Lucas	28
Speak ! : « La psychoéducation, c'est être 'en présence' »	30

Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous :
assises@lejas.com

■ ACCOMPAGNER LA SORTIE DU DISPOSITIF

La Haute Autorité de santé (HAS) a publié le second volet de ses « *Recommandations de bonnes pratiques pour améliorer les sorties de dispositifs de protection de l'enfance par un accompagnement vers l'autonomie* ». Destinées aux acteurs de terrain et élaborées par des jeunes majeurs et des professionnels, elles sont complétées par des schémas qui détaillent les parcours judiciaires, les étapes de l'accompagnement administratif du jeune majeur, une check-list des démarches à engager pour les jeunes à partir de 16 ans ou 18 ans, une boîte à outils de ressources à mobiliser sur différentes thématiques (évaluation de l'autonomie, scolarité et insertion professionnelle, santé...), une frise du temps à remettre aux jeunes, une présentation de certains dispositifs d'accompagnement dédiés aux adolescents et jeunes majeurs, etc.

www.has-sante.fr

■ VIOLENCES SEXUELLES. UNE LOI POUR PROTÉGER PLUS



photos @ DR

La proposition de loi de la députée socialiste Isabelle Santiago (lire son « portrait en miroir », page 25) renforçant la protection des mineurs victimes de violences sexuelles a été adoptée ce 11 mars 2024. Le texte élargit la suspension automatique de l'exercice de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement au parent poursuivi ou mis en examen pour agression sexuelle, viol incestueux ou pour tout autre crime commis sur son enfant. Si les décisions de mise en examen et de poursuite n'interviennent qu'en fin d'enquête,

donc souvent tard, cela reste une avancée importante qu'il faut saluer.

■ « DANS LES SILLONS DU QUOTIDIEN »



Christian Haag, ancien enfant confié devenu éducateur, vient de publier « *Dans les sillons du quotidien* », aux éditions Nombre 7. Dans cet ouvrage illustré par Pavo (voir le BPE 140-143), il met en parallèle ses souvenirs d'enfant placé et ses expériences professionnelles. « *Christian*, écrit son éditeur, *soulève les sujets qui le questionnent*

dans son quotidien d'éducateur : affectivité dans la relation avec l'enfant, postures professionnelles, incarnation de l'autorité, gestion de groupes en institution, implication des enfants et prise en compte de leur santé mentale. Avec la nuance qui permet une réflexion toujours constructive, l'auteur questionne les us du métier, ainsi que ses pratiques professionnelles sans jamais condamner ni juger. » Christian Haag était déjà l'auteur de « *Le murmure des démons* » sur les conduites abandonniques, un ouvrage qu'il avait présenté lors des Assises nationales de la protection de l'Enfance en 2023.

■ « LE 13 AUTONOME », UNE APPLI POUR LES JEUNES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

L'Adape 13 a lancé son application pour smartphones, « 13 Autonome ». Gratuite et disponible pour les systèmes Android comme IOS, elle répertorie les associations locales pouvant venir en aide aux jeunes, fournit des conseils pratiques (« réussir un entretien d'embauche », par ex.), recense les aides spécifiques pour les jeunes confiés à l'ASE. Elle leur propose aussi des conseils pratiques pour, notamment, récupérer leur épargne à la Caisse des Dépôts, recourir à un Contrat jeune majeur, obtenir leur dossier ASE... Des espaces « entraide » et « contributions » permettent de publier des demandes ou des offres de soutien (cours de langues, par exem-

ple), de services ou de besoins en matériels (informatique, mobilier...). Enfin, l'application liste les événements organisés par l'ADEPAPE 13. Plus de 150 personnes, dont la secrétaire d'État en charge de la Ville et de la Citoyenneté, ont assisté, le 22 mars, au lancement de cette application que l'ADEPAPE 13 présente comme « une révolution pour les Jeunes Confiés à l'ASE des Bouches-du-Rhône ».

■ ACCOMPAGNER L'ACCOMPAGNEMENT



Deux ans après la promulgation de la loi du 7 février 2022, le collectif Cause Majeur ! a cherché à mesurer l'effectivité de l'accompagnement des jeunes majeurs avec une enquête auprès des professionnels de terrain. Bien que « sans aucune prétention scientifique », prévient le collectif, le questionnaire (rempli par 73 professionnels accompagnant environ 3 000 jeunes dans 35 départements), pose quelques grands constats. Ainsi, 90 % des répondants déclarent que les jeunes sortants de la protection de l'enfance bénéficiant d'un contrat jeune majeur sont désormais suivis par un éducateur référent. Cependant, presque la moitié des professionnels constate qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de contrats Jeune Majeur(e) délivrés dans leur département (seuls 21 % font état d'une augmentation, 30 % n'ont pas d'appréciation claire de la situation). Enfin pour 41 % des répondants, la durée des contrats ne s'allonge pas.

■ DES SOUS EN SARTHE

Bravo à la Sarthe qui a augmenté de 15 % son budget consacré à la protection de l'enfance qui, pour la première fois, dépassera les 100 millions d'euros. Cette décision se justifie, selon le président du conseil départemental, en réaction à la hausse du nombre d'enfants placés, hausse qu'il qualifie de « tsunami ». Cela permettra notamment l'embauche d'assistants familiaux pour pallier les 200 qui ont disparu en l'espace de deux ans, et le financement d'une campagne de prévention active. Les élus départementaux ne manquent pas de rappeler

le manque d'implication de l'État qui a alloué au département, pour la protection de l'enfance, seulement 2 % du budget final.*

■ STOP À L'HÔTEL

Le 17 février dernier, trois décrets ont été officiellement publiés, l'un d'entre eux mettant fin aux placements en hôtel conformément à la loi de février 2022. Cette décision fait suite au décès tragique de Lily, une jeune de 15 ans, qui était placée dans un hôtel près de Clermont-Ferrand. Le décret stipule que les mineurs de moins de 16 ans seront désormais orientés vers des hébergements dénommés « Jeunesse et sport ». De nombreux acteurs impliqués jugent toutefois ce décret insuffisant et pointent des dérogations trop étendues ainsi qu'un manque de précision.*

■ ACTION FRANCE FAIT SON CINÉMA



Pour la 7^e année consécutive, environ 200 jeunes pris en charge par l'ASE ont eu l'opportunité de participer au festival de courts-métrages « Action France fait son cinéma ». Provenant de 15 établissements de la fondation Action Enfance, ces jeunes ont pu expérimenter le rôle d'acteurs sous la direction d'étudiants en cinéma. Ensemble, ils ont concrétisé plusieurs courts-métrages conçus, écrits et réalisés par ces étudiants. Une soirée de gala aura lieu au Grand Rex, à Paris, en juin 2024.*

* Brèves rédigées pour l'essentiel par l'association Parlons d'eux, à retrouver pages 28-29.

« Malgré les avancées récentes, la protection des enfants est aujourd'hui menacée et le risque de rupture bien réel sur de nombreux territoires »

Anne Devreese, présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance

Le secteur de la protection de l'enfance connaît une crise sans précédent. De plus en plus de mineurs et de jeunes majeurs à accompagner, des traumatismes lourds qui n'épargnent pas les tout-petits, un personnel en sous-effectif, etc. le tout dans un contexte de baisse des ressources. « Il y a urgence à agir pour ne pas casser les grands progrès réalisés ces dernières années », alerte Anne Devreese, présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance, nommée ce 15 mars 2024, sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance de Paris.

LE BPE : Tous nos lecteurs ne connaissent pas forcément les missions du CNPE. Pouvez-vous nous les présenter ?

Anne Devreese : Le CNPE est une instance nationale créée en mars 2016 qui rassemble, au sens très large du terme, les représentants des institutions et personnes mobilisées en protection de l'enfance, services de l'État, collectivités, réseaux professionnels et associatifs, personnes concernées. Le Conseil a pour vocation d'éclairer les pouvoirs publics en rendant des avis sur tous les textes, lois ou règlements qui concernent la protection des enfants. Il a aussi un rôle de conseil et d'aide à la décision sur toutes propositions d'actions visant à améliorer la politique publique en la matière. Enfin, il veille à la

convergence des politiques territoriales. Nous mesurons l'immensité de la tâche, sur ce dernier point notamment. L'inégalité de traitement des enfants sur le territoire national est une préoccupation forte des membres du conseil qui observent le creusement des disparités territoriales, dans l'accès à la santé, à la justice, aux aides sociales notamment...

LE BPE : Le rôle du CNPE a-t-il évolué depuis sa création ?

A.D : Ses missions sont proches de ce qui avait été décidé à sa genèse, mais le conseil a, depuis, été conforté. D'une part, avec le renforcement de son Collège 2, celui des personnes concernées, par l'arrivée de représentants d'associations d'an-

ciens enfants confiés, de familles, notamment de parents d'enfants confiés, qui permet de mieux prendre en compte et valoriser les savoirs expérimentiels, mais aussi avec la constitution d'un collège d'enfants au sein du CNPE.

L'évolution légale la plus contestée par les membres du conseil tient probablement à la sortie de l'adoption du champ de la protection de l'enfance avec la création du CNA. Mais nous avons fait de cette situation un atout en développant les coopérations et complémentarités entre les deux conseils, et de fait renforcé, grâce à leur unité, leur visibilité dans le débat public.

LE BPE : Lors de la dernière Journée internationale des droits de l'enfant, la Première ministre E. Borne avait annoncé la création d'une « nouvelle instance de dialogue » autour de la protection de l'enfance. Ce comité de pilotage État-Départements pourrait-il empiéter sur vos prérogatives ?

A.D : Non, il ne s'agit pas d'une nouvelle instance, mais de l'organisation d'un espace de travail entre l'État et les Départements, ce qui est une bonne chose. Le CNPE appelle de ses vœux le renforcement des coopérations État-Départements pour faire face à la crise actuelle et poursuivre l'amélioration des missions de protection de l'enfance. La reconnaissance récente de la dimension interinstitutionnelle de cette politique publique à la fois interministérielle et décentralisée est une avancée... Mais il faudra bien veiller à ce que les acteurs de première ligne ne soient pas oubliés, qu'ils soient associés aux travaux menés par l'État et les départements. Je pense évidemment aux premiers concernés, mais aussi aux réseaux associatifs et professionnels mobilisés pour la protection des enfants. C'est bien la force du CNPE de rassembler tous les acteurs de la protection de l'enfance et de favoriser les échanges pour fédérer au-delà des clivages partisans et des appartenances catégorielles.

Le conseil a salué le fait que les différents chantiers annoncés à l'issue du premier comité de pilotage État-Départements reprennent largement les alertes et propositions du CNPE et

nous veillerons à ce que le nouveau gouvernement s'inscrive effectivement dans une démarche de concertation avec les acteurs du secteur.

LE BPE : CNPE, GIP France Enfance Protégée, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), Conseil national de l'adoption, Comité de pilotage État-Départements... tous ces organismes ont leurs raisons d'être, mais leur multiplicité ne nuit-elle pas à l'efficacité ou à la construction d'une culture partagée entre les acteurs ?

A.D : Y a-t-il trop d'instances, de conseils, d'organismes ? Je serais bien incapable de vous proposer une réponse générale. Mais j'observe, à travers l'expérience du CNPE, que la mobilisation des différents réseaux institutionnels et professionnels, au travers de conseils nationaux, peut être très positive dès lors que ces institutions coopèrent et que l'un ne refait pas, de son côté, le travail de l'autre. Au CNPE, nous recherchons autant que possible les complémentarités avec les autres instances, avec le Conseil d'orientation de la jeunesse (COJ) quand il s'agit de travailler sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'ASE, avec le HCFEA, sur la santé mentale des enfants, avec le HCTS pour améliorer l'attractivité des métiers en protection de l'enfance. Chacune de ces instances, constituées d'experts, de réseaux professionnels et bénévoles d'horizons très divers participe de mon point de vue d'un nouveau modèle de gouvernance plus participatif, nourri par les connaissances récentes, les résultats de recherches, mais aussi la valorisation des savoirs expérimentiels. Nous veillons toujours au CNPE à rechercher des positions de consensus, à partir de la mobilisation des appuis scientifiques et expérimentiels pour éclairer les décisions des pouvoirs publics. Il s'agit de fédérer les acteurs de la société civile dans toutes ses composantes, sur des questions de sociétés essentielles et de proposer une alternative aux modèles habituels de prise de décision très descendants.



LE BPE : En septembre dernier, le CNPE fut l'un des co-initiateurs d'un appel à un Plan Marshall pour la protection des enfants. Mais vous n'avez pas été entendue...

A.D : Il s'agissait, avec d'autres conseils nationaux d'alerter les pouvoirs publics sur la crise inédite qui frappe les institutions qui prennent soin des enfants, et de formuler des propositions concrètes. Dès la rentrée de septembre 2023, grâce à la force des réseaux qui constituent le conseil, nous avons compris l'ampleur et la gravité de la crise qui allait se déployer dans

les services publics et associatifs de protection de l'enfance. Les constats alarmants que nous dressions alors se sont depuis confirmés et amplifiés : décisions de protection non mises en œuvre, saturation des dispositifs, fermetures d'établissements... La situation est exceptionnelle et le risque de rupture réel. Notre volonté était d'abord de montrer qu'il était possible d'agir. C'est la raison pour laquelle je crois, que notre appel a été largement relayé et a participé à fédérer des acteurs d'horizons très différents, dans une démarche constructive de sortie de crise.. Certaines des propositions formulées dans cet appel à un Plan Marshall sont aujourd'hui au travail, au sein du CNPE, mais aussi en administration centrale. Je pense par exemple à la généralisation des parcours de santé coordonnés pour les enfants protégés ou à la valorisation des métiers sociaux. Toutes les réponses n'ont pas été apportées, c'est vrai, en particulier les réponses « immédiates » qui devaient permettre aux collectivités et associations de garantir l'exercice des missions et la continuité du service public. Gageons que le changement de gouvernement, la nomination, le 8 février de Sarah El Haïry, comme ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, nous permettent de reprendre les échanges et de sécuriser l'exercice des missions de protection de l'enfance.

LE BPE : Décisions de justice non exécutées, Projet pour l'enfant non mis en place, ruptures dans le parcours, droits des parents oubliés, manque de personnel, saturation des dispositifs d'accueil, manque de suivi en santé, crise du recrutement, persistance des placements en hôtel, précarité des jeunes majeurs... jamais la Protection de l'Enfance n'a été autant fragilisée. Comment l'expliquez-vous ?

A.D : D'abord par l'augmentation considérable de l'activité de protection de l'enfance depuis environ trois ans en France métropolitaine comme en outre-mer dans un contexte d'accroissement des vulnérabilités et d'isolement des familles. La crise sanitaire en 2020-2021 a probablement joué un rôle que l'on compren-